

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 avril 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_45****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
15****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention aux associations exercice 2024

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que diverses associations qui organisent des activités sur la commune, ont sollicité le concours financier de la Commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des demandes de subventions présentées par les associations, vote de façon nominative les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	AR Prefecture	MONTANT	MONTANT VOTÉ	VOTE
	006-210680912-20240415-DE Reçu le 05/04/2024	MONTANT DEMANDÉ		
Action Éducative (Grasse)	250 €	200 €	200€	Unanimité
Action Éducative (Nice)		200 €	200€	Unanimité
Alors Léo	4 000 €	4 000 €	4 000€	Unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peille	2 500 €	2 500 €	2 500€	Unanimité
Amicale des Sous-Officiers Anciens de la B.A. 943	800 €	750 €	750€	Unanimité
Amis du Rail	50 €	50 €	50€	Unanimité
APE André Marie	1 500 €	1 500 €	1 500€	Unanimité
APE La Grave de Peille	2 000 €	1 500 €	1 500€	Unanimité
A.S.B.T.P. Section Moto	1 000 €	750 €	750€	Unanimité
Clic & Décllic	500 €	300 €	500€	Unanimité
Cloud 9 Rock Band	3 000 €	3 000 €	3 000€	/
Comité des Fêtes La Grave	15 000 €	15 000 €	14 000€	Unanimité (M. Bernard GIRAUD sort)
Comité des Fêtes Peille	15 000 €	15 000 €	14 000€	Unanimité (M. Jean-Marc SIMONI sort)
C.O.S. du personnel de la Mairie de Peille	200 €	200 €	200€	Unanimité
Éclaireurs de la Nature	Non précisé	/	200€	Unanimité
Réseau Initiative Côte d'Azur	2 000 €	500 €	500€	Unanimité
Jess Racing Team	600 €	400 €	400€	Unanimité (Mmes Jessica JAMES et Nicole OUDINOT sortent)
Prévention Routière	350 €	250 €	250€	Unanimité
Protection Civile Alpes-Maritimes	500 €	200 €	200€	Unanimité
Sapeurs-Pompiers Humanitaires G.S.C.F.	200 €	200 €	200€	Unanimité
Service de Remplacement	200 €	200 €	200€	Unanimité
Solidarité Paysans	300 €	300 €	300€	Unanimité
The Galant Magic Brett	4 500 €	4 000 €	4 000€	Unanimité
Total voté	54 450 €	51 000 €	49 400€	

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20240402-2024_45-DE
Reçu le 05/04/2024

Précise que le montant des subventions allouées sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.